

ALBANIE

La police albanaise inflige des mauvais traitements en toute impunité

Index AI : EUR 11/05/95

Amnesty International exhorte le gouvernement albanaise à tenir ses engagements et à respecter les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme.

Dans son tout dernier rapport, l'Organisation se déclare préoccupée par les informations parvenues tout au long de l'année passée, faisant état de coups et autres formes de mauvais traitements infligés par la police albanaise au cours des interpellations ou des gardes à vue. Les blessures des victimes, hématomes, dents cassées et plaies, auraient fréquemment été si graves que des soins médicaux ou même une hospitalisation auraient été nécessaires.

« Dans certains cas, les mauvais traitements ont été tels qu'ils tenaient fort de la torture. Cinq personnes au moins sont de toute évidence mortes des suites de leurs blessures », a déclaré Amnesty International.

Ces violences ont été en grande part dirigées vers les membres ou les sympathisants du Parti socialiste, ex-parti communiste et principal parti de l'opposition albanaise actuelle. Cependant, les victimes comptaient également d'anciens prisonniers politiques qui avaient participé à un mouvement de protestation, des paysans, des ouvriers, des membres de la minorité grecque et des homosexuels. Il semble également que de mauvais traitements aient souvent été infligés par la police à des personnes appréhendées lors d'opérations banales de maintien de l'ordre.

Amnesty International s'inquiète de ce que les policiers soient rarement poursuivis pour torture ou mauvais traitements, hormis lorsque les détenus en sont morts. Et même dans ce dernier cas, il semblerait que les enquêtes ne soient ni rapides, ni approfondies, ni impartiales, comme le requièrent les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par l'Albanie. En règle générale, les policiers semblent pouvoir commettre de graves fautes dans l'exercice de leurs fonctions en bénéficiant d'une large impunité.

Le rapport d'Amnesty International fait état d'une série de cas illustrant les mauvais traitements infligés par la police. Dans trois des cas cités, les violences subies ont entraîné la mort des victimes. L'Organisation formule également un certain nombre de recommandations afin de garantir que l'Albanie respecte les obligations imposées par les traités internationaux en matière de droits de l'homme.

« Les autorités albanaises doivent mettre en place une procédure de dépôt de plainte efficace pour toutes les personnes estimant avoir été maltraitées par la police. Ces plaintes doivent être examinées sans délai, au moyen d'enquêtes impartiales. Les policiers responsables doivent être traduits en justice », a déclaré Amnesty International.

L'Organisation demande également aux autorités albanaises d'indemniser les victimes et de garantir que les responsables de l'application des lois reçoivent une formation appropriée en ce qui concerne les normes internationales relatives aux droits de l'homme |